

► Editorial

Chère lectrice, cher lecteur,

«25 ans de l'OCA – 25 ans de rencontres» – sous cette devise, l'OCA a fêté son jubilé le 7 mai. Et comme mon badge indiquait non pas «présidente de la commission de surveillance de l'OCA» mais «j'aime les polars», les rencontres et les discussions ont pris ce soir-là une tournure inattendue et informelle.

L'OCA remercie sincèrement toutes les personnes ayant participé aux festivités et se réjouit de poursuivre durant les prochaines années sa fructueuse collaboration avec vous. Nous continuerons d'afficher, dans le concert des protagonistes de l'asile, le même souci d'innovation et d'efficacité.

Des rencontres inattendues seront à nouveau possibles à Berne, à la journée du réfugié. Comme le Tour de Suisse fera simultanément halte dans la capitale, beaucoup de fans de vélo seront en ville. L'OCA compte bien en profiter, avec la commission Terre Nouvelle de la ville de Berne et l'Eglise catholique de la région de Berne, pour sensibiliser à la détresse des réfugiés un public ayant a priori d'autres centres d'intérêt.

Ainsi samedi 20 juin, le «team Welcome» – par analogie aux équipes du Tour de Suisse – se mêlera à la foule. Le «team Welcome» prône une Suisse ouverte et humanitaire, ainsi que des citoyennes et citoyens conscients de leurs responsabilités. Il abordera à cette manifestation sportive le drame se jouant aujourd'hui en mer, en posant la question: «Etappe Méditerranée – qui s'en soucie?». La journée du réfugié vise à rappeler à la foule en liesse venue accueillir le «Tour de Suisse» la condition misérable des personnes en fuite: son message invite à y regarder de plus près.

Nul n'ignore qu'il faudra coordonner les efforts en Europe pour maîtriser les énormes flux de réfugiés en quête d'un abri, loin du chaos syrien. La Suisse a un rôle à jouer ici. Elle pourrait par exemple s'engager, en accueillant un plus grand contingent de réfugiés, pour les personnes particulièrement vulnérables. Les Eglises, les ONG et des acteurs de l'asile ont déjà communiqué à plusieurs reprises une telle requête au Conseil fédéral. Il reste à espérer qu'il lui réservera un accueil favorable.

Or cela implique pour tous les acteurs du domaine de l'asile, et aussi pour la population civile, de considérer ces personnes se réfugiant chez nous comme nos prochaines et prochains, et non comme de simples numéros ou des facteurs de coûts.

Pia Grossholz-Fahrni -

Présidente de la commission de surveillance de l'OCA

Übersicht

OCA/Généralités

| | |
|----------------------------------|---|
| Personnel de l'OCA | 2 |
| Rétrospective du jubilé de l'OCA | 2 |
| Visite au SEMI | 2 |
| horizonte - Programme des cours | 2 |
| InfoPro Aide d'urgence | 2 |
| Divers | 3 |

focus Syrie

| | |
|---|---|
| Admission de 3'000 réfugiés syriens | 7 |
| Rapport du HCR sur la situation en Syrie | 8 |
| Recommandation du Tribunal au Conseil fédéral | 8 |
| Asile pour les objecteurs de conscience syriens | 9 |

Droit/Structures

| | |
|--|----|
| Canton de Berne | 11 |
| Evaluation de centre pilote | 13 |
| Tribunal administratif fédéral | 13 |
| Expulsions en Iran | 14 |
| Expulsion au Sri Lanka | 14 |
| Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant | 15 |
| Initiative pour l'autodétermination | 15 |
| Initiative sur le renvoi | 16 |

Activité/Formation

| | |
|--|----|
| Emplois de courte durée | 17 |
| EPER Info Suisse - Intégration sociale | 17 |
| PROFORA: cours actuels | 17 |
| Nouvelles offres (OSEO) | 18 |
| Places d'apprentissage vacantes | 18 |
| Nouvelles filières de formation | 18 |

Ma voix

| | |
|---|----|
| Faites-vous entendre! | 19 |
| L'immigré ne pleure plus, mais il parle | 19 |

► Personnel de l'OCA

Au revoir Florian

Florian Hitz a renforcé notre équipe le 1er février 2009. D'abord conseiller spécialisé dans le domaine de l'intégration, il a travaillé par la suite comme spécialiste du domaine Formation et sensibilisation, qu'il a constamment développé. Il a également laissé son empreinte comme coordinateur du réseau de soutien aux personnes dont la demande d'asile a été rejetée. Au cours des six ans et demi qu'il a passés à l'OCA, Florian s'est investi d'esprit et de cœur, avec ténacité et détermination, pour que les personnes en quête de protection puissent participer à la vie sociale.

Nous déplorons vivement que Florian Hitz nous quitte à la fin juin. Au fil des ans, il a considérablement influencé l'OCA sur beaucoup de questions. Nous te remercions du fond du cœur, Florian, de ton engagement de longue durée à l'OCA, en te souhaitant le meilleur pour ton avenir tant professionnel que privé!

► Rétrospective du jubilé de l'OCA

L'OCA a dignement fêté son jubilé le 7 mai 2015, sous la devise «25 ans de l'OCA – 25 ans de rencontres». Presque 200 personnes avaient répondu à l'appel et ont levé un verre au premier quart de siècle de l'OCA. La météo printanière et le somptueux cadre du château de Köniz (Kulturhof) ont contribué à la très bonne ambiance de la manifestation, riche en rencontres passionnantes.

L'OCA vous remercie de votre présence, en se réjouissant de poursuivre durant les prochaines années sa fructueuse collaboration avec vous.

► Visite au SEMI

En automne 2014, l'OCA avait organisé une visite au Service des migrations du canton de Berne (SEMI) pour le personnel des services d'aide sociale en matière d'asile. Les responsables du SEMI avaient alors présenté leurs domaines d'activité respectifs.

La prochaine visite au SEMI, prévue le 8 septembre 2015, s'inscrit dans le prolongement de la manifestation de 2014. Le but est d'approfondir certains thèmes, de permettre des discussions de cas et de promouvoir au moyen d'ateliers les échanges entre le SEMI et les services d'aide sociale en matière d'asile. Un atelier spécial sera encore organisée pour les spécialistes francophones.

La participation est limitée à 50 personnes, et le délai d'inscription est fixé au 3 juillet 2015. Avec l'inscription, il est possible de formuler des questions ou de soumettre

des cas à discuter. Les personnes intéressées voudront bien indiquer le numéro de cas et brièvement exposer la problématique.

Visite au SEMI, le 8 septembre 2015, de 13h15 à 16h45
Inscription sous www.kkf-oca.ch > Actualité

► horizonte - Programme des cours de l'automne 2015

- **Cours 15/6 Sri Lanka: (Kein) Frieden nach dem Krieg**
Aktuelle Lage, Asylpraxis, Integration
Mardi, 1er septembre, 13h30-17h30
- **Cours 15/7 Häusliche & familiäre Gewalt**
Erfahrungen im Kontext von Flucht und Asyl
Jeudi, 15 octobre, 13h30-17h00
- **Cours 15/8 Gesund trotz allem**
Herausforderungen im Asylbereich
Mardi, 10 novembre, 14h00- 17h30
- **Cours 15/9 Zurück auf die Strasse**
Überstellungen in Dublin-Mitgliedstaaten
Mercredi, 9 décembre, 13h30-17h00
Cours bilingue

Le programme des cours est joint à cet envoi. Veuillez -vous inscrire au moyen du formulaire ou directement sur le site www.kkf-oca.ch > formation continue horizonte

► InfoPro Aide d'urgence

Le droit fondamental à percevoir de l'aide en cas de détresse s'inscrit dans un rapport de tension avec l'aide d'urgence allouée aux personnes du domaine de l'asile tenues de quitter la Suisse: alors que dans la Constitution fédérale le droit d'être aidé et assisté dans une situation de détresse repose sur la dignité humaine, l'aide d'urgence dans le domaine de l'asile vise à garantir l'exécution rapide du renvoi. Autrement dit, elle est rendue le moins attrayante possible, afin que les bénéficiaires choisissent de rentrer chez eux ou de poursuivre plus loin leur voyage, au lieu de mener en Suisse une existence dépourvue de perspectives.

Une nouvelle InfoPro explique comment l'aide d'urgence est organisée dans le canton de Berne, présente les moyens prévus pour encourager les retours volontaires et passe en revue les mesures de contrainte inscrites dans la loi. L'InfoPro signale encore les conditions de régularisation des cas de rigueur grave, et répond aux questions soulevées par l'engagement bénévole.

InfoPro à télécharger:
www.kkf-oca.ch > Publications > InfoPro > Travail social > Aide d'urgence

Divers

Changement de personnel à l'Aide aux réfugiés de l'Armée du Salut

Dominik Wäfler a repris à la mi-février la direction du domaine des foyers collectifs de l'Aide aux réfugiés de l'Armée du Salut (HAF). Il y remplace Martin Junker, qui s'était acquitté de cette fonction fin juin 2014. La direction du domaine des logements individuels a également été repourvue, Monika Quint ayant quitté la HAF à fin avril 2015. Gertrud von Siebenthal lui a succédé le 1er juin 2015 comme responsable de la 2e phase d'hébergement.

Site: www.fluechtlingshilfe.heilsarmee.ch

Nouvelle adresse du Service ambulatoire CRS et de l'Assistance médicale pour les sans-papiers

Le Service ambulatoire pour victimes de la torture et de la guerre CRS et l'Assistance médicale pour les sans-papiers se situent depuis mars à la Freiburgstrasse 257, à 3018 Bümpliz. Les deux institutions occuperont ces nouveaux locaux pendant env. deux ans, en raison des vastes travaux de rénovation nécessaires dans le bâtiment d'origine. Les numéros de téléphone et les heures d'ouverture restent inchangés.

Nouveau répertoire d'adresses pour les questions de santé et de dépendances

Le répertoire des offres en matière d'information et de consultation pour les questions de santé et de dépendances a été mis à jour à la demande de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne. Le nouveau document reflète la situation de décembre 2014.

Répertoire d'adresses:
www.berngesund.ch > Liste d'adresses

TANDEMs linguistiques à Bienne

Le Forum du bilinguisme de Bienne propose avec le TANDEM linguistique une méthode enrichissante et efficace pour approfondir ses connaissances linguistiques. Deux personnes de langues différentes forment un TANDEM. Les échanges portent d'abord dans une langue, puis dans l'autre. Chacun est donc à la fois enseignant et apprenant. En outre, la méthode TANDEM permet de découvrir la culture et le mode de vie de l'autre personne. Les partenaires linguistiques se forment aux soirées d'information organisées six fois par an à Bienne. Les prochaines dates sont prévues le 12 juin et le 20 août 2015.

Pour en savoir plus: www.bilinguisme.ch > Tandem

Leselust – Dix romans et un dîner littéraire

«Leselust» est une petite brochure pratique, où sont présentés dix romans traitant de la migration et de l'intégration, dont plusieurs écrits en français. Il est recommandé de les lire individuellement ou dans des cercles de lecture. «Leselust» est d'ailleurs aussi le nom d'une série de conférences. La prochaine, prévue le 17 juin 2015 à Berne, est un dîner littéraire organisé à la Maison des religions à l'Europaplatz: Vincenzo Todisco y lira des extraits de son roman «Rocco und Marittimo» (à 19h30), à l'issue d'un repas spaghetti (dès 18h00). L'entrée est libre, une collecte étant organisée à la sortie.

Pour en savoir plus:
www.kirchliche-bibliotheken > Leselust
Contact: sabine.jaggi@refbejuso.ch; 031 340 26 11

Journées du réfugié 2015

Les journées 2015 du réfugié auront lieu le 20 juin (journée nationale du réfugié, journée mondiale des réfugiés) ainsi que le 21 juin (dimanche du réfugié des Eglises). Cette année à nouveau, diverses manifestations sont prévues dans le canton de Berne.

Ville de Berne

Samedi 20 juin, outre les cyclistes du Tour de Suisse, le «team Welcome» entrera à Berne. Muni d'autocollants, de ballons gonflables et d'affiches, il posera la question suivante: «Etape Méditerranée – qui s'en soucie?». Le «team Welcome» réunit l'Eglise catholique de la région de Berne, la commission Terre Nouvelle de la ville de Berne, l'Office de consultation sur l'asile OCA et toutes les personnes à qui le message de la journée du réfugié tient à cœur.

Pour en savoir plus: www.kkf-oca.ch > actualité

Bienne

A Bienne, la comédienne Samia Orosemane interprétera vendredi 19 juin la pièce «Femme de couleur» au Théâtre de la Place du Marché-Neuf. Samedi 20 juin, des stands de spécialités culinaires et divers stands d'informations sont prévus à l'angle de la rue de Nidau/rue Dufour, de 13h00 à 19h00. En outre, divers artistes de la région se produiront sur scène. Les journées biennoises des réfugiés sont organisées par MULTIMONDO.

Pour en savoir plus:
www.multimondo.ch > Offres > Manifestations > Programme des journées biennoises du réfugié 2015

Thoune

Il sera possible de participer vendredi 19 juin dès 09h00, sur le périmètre du gymnase de Thoune, au jeu de simulation «Les étapes d'une fuite». Ce jeu met en lumière des

aspects importants de la réalité quotidienne des personnes réfugiées et sensibilise les jeunes et les adultes à leur situation. Un stand d'information est encore prévu sur la place du marché.

Pour en savoir plus: www.dream-teams.ch > Manifestations 2015 > Thoune

Contact: Gasim Nasirov, udukey@bluewin.ch, 078 767 43 32

Politique envers les réfugiés en Méditerranée

A la mi-avril, plus de 800 réfugiés ont perdu la vie en cherchant à gagner l'Europe à bord d'embarcations de fortune. Une fois de plus, il s'est hélas avéré que Triton, la mission de protection des frontières maritimes de l'Union européenne, n'a pas les ressources nécessaires pour sauver des vies humaines. D'où la nécessité d'une nouvelle politique envers les réfugiés.

Avant même la belle saison, où les réfugiés seront des milliers à s'embarquer sur la Méditerranée, l'Europe a vécu une terrible tragédie devant sa porte. Alors même que les images effrayantes faisaient le tour du monde, de hauts représentants des Etats membres et de la Commission européenne en débattaient lors d'un Conseil conjoint. La réunion a débouché sur un plan d'action en dix points, qui servira de base de discussion pour régler le problème actuel lié aux réfugiés.

Plan d'action en dix points

Pour éviter de nouvelles disparitions en Méditerranée, le plan préconise notamment d'augmenter les ressources financières de la mission Triton, prolongée d'un an au début de 2015. Il est encore prévu, dans le cadre d'un projet pilote volontaire en matière de réinstallation, d'offrir un certain nombre de places à des personnes ayant besoin de protection. D'autres mesures à caractère dissuasif – que les ONG ont sévèrement critiquées pour leur coût en vies humaines – portent notamment sur la destruction des embarcations utilisées par les passeurs ou sur l'expulsion rapide des personnes réfugiées.

Premières mesures réalisées

L'augmentation des ressources financières de la mission Triton est la première mesure concrète réalisée. Triton a beau rester en premier lieu une mission de protection des frontières et non une opération de sauvetage, elle disposera de trois fois plus de moyens financiers. Les premiers projets européens de clé de répartition des requérants d'asile entre les Etats membres de l'UE ont également fait parler d'eux. Selon la proposition de la Commission européenne, un contingent de 20'000 réfugiés séjournant dans des camps du HCR au Liban ou en Turquie serait répartis entre les Etats membres, selon un système de quotas. La même clé servirait aussi à répartir entre les divers Etats membres un certain nombre de réfugiés déjà présents en Europe. Or cette mesure ne fait pas l'unanimité, car elle pourrait créer un précédent.

Rôle de la Suisse

En Suisse aussi, la catastrophe survenue en Méditerranée alimente le débat de fond sur la politique en matière de réfugiés. Les partis et les œuvres d'entraide proposent toute une panoplie de mesures visant à prévenir de nouvelles tragédies en mer. Il est souvent question de réintroduire le dépôt de demandes d'asile dans les ambassades et de renforcer l'aide humanitaire dans les pays d'origine des réfugiés. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a conçu un paquet de revendications. L'OSAR (et avec elle beaucoup d'autres ONG) attend de l'Europe qu'elle crée des corridors d'évacuation que les personnes migrantes pourraient légalement emprunter. Dans quelle mesure la Suisse participerait-elle à un système de quotas comme celui proposé? La Commission européenne doit encore préciser comment il s'articulerait avec le système Dublin.

Parution de l'ouvrage «Am Fusse der Festung – Begegnung vor Europas Grenze»

Les tragédies en Méditerranée font régulièrement les gros titres. On ne compte plus les centaines de réfugiés noyés au large des côtes italiennes, et l'ampleur du drame reste mal cernée. La multiplication des statistiques, des programmes politiques ou des catalogues de mesures techniques tend à faire oublier qu'il s'agit toujours d'individus avec leur propre parcours de vie. Un ouvrage leur a été consacré en mars sous la plume du bernois Johannes Bühler. Dans «Am Fusse der Festung – Begegnung vor Europas Grenze», le jeune auteur s'écarte des chiffres pour raconter l'histoire de protagonistes côtoyés alors qu'ils croyaient bientôt arriver en Europe. Ces témoignages émouvants montrent mieux les effets de la politique européenne de cloisonnement que tout ce qu'on lit d'habitude dans les médias.

Pour en savoir plus: www.am-fusse-der-festung.eu

Niveaux et tendances de l'asile en 2014

Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le nombre de nouvelles demandes d'asile déposées en 2014 dans les pays industrialisés s'élève à 866'000, soit une augmentation de 45% par rapport à l'année précédente.

Le 26 mars 2015, le HCR a publié son rapport «Asylum Trends 2014, Levels and Trends in Industrialized Countries». Ce rapport recense les demandes d'asile déposées en 2014 dans les 44 pays industrialisés d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord. Il compare à la fois les pays d'origine et les tendances de développement aux résultats de l'année précédente.

Afflux de réfugiés de Syrie

Le rapport montre clairement, une fois de plus, l'ampleur prise par le conflit syrien. Comme l'année précédente, les Syriens ont été de loin le groupe le plus important en

2014 parmi les demandeurs d'asile – une demande sur cinq enregistrée dans les pays industrialisés venant de là. Les Irakiens se placent au deuxième rang avec 68'700 demandes d'asile, suivis par près de 59'500 ressortissants d'Afghanistan.

Adaptations budgétaires en Suisse

Le premier pays d'accueil est l'Allemagne (173'000). Il est suivi par les Etats-Unis (121'000). Par rapport à la taille de sa population, la Suède est le pays comptant le plus grand nombre de personnes requérant l'asile, devant Malte, le Luxembourg et la Suisse. La tendance à la hausse des demandes d'asile a amené le Conseil fédéral à demander en mars un crédit additionnel au budget 2015. Sur la base des prévisions revues à la hausse, le SEM s'attend en effet pour cette année à 20 millions de francs de frais de personnel supplémentaires.

Brochure à télécharger:

www.unhcr.org > Statistics > UNHCR Asylum Trends 2014

Contact

OCA
Effingerstrasse 55, 3008 Bern
info@kkf-oca.ch; www.kkf-oca.ch

| | |
|--------------------------|-----------------------|
| Communication | Tel. 031 385 18 15/16 |
| Soutien | Tel. 031 385 18 14/16 |
| Conseil en vue du retour | Tel. 031 385 18 18 |
| Bilans d'intégration | Tel. 031 385 18 00 |
| Sensibilisation | Tel. 031 385 18 04/16 |
| Formation continue | Tel. 031 385 18 08/16 |
| Direction | Tel. 031 385 18 10 |

focus Syrie

N° 2, juin 2015

Quatre années se sont écoulées depuis l'éclatement du conflit syrien. En lieu et place des promesses du printemps arabe, une guerre civile fait rage, dont l'imprévisibilité et la brutalité repoussent sans cesse les limites de l'horreur. Le défi syrien nous oblige à envisager d'autres horizons encore: la communauté des valeurs européenne se doit de répondre au drame des réfugiés par des mesures concrètes.

Le focus du présent *asylnews* examine différents aspects dans ce contexte. On y voit, à partir de l'analyse du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), comment une guerre civile affecte la qualité de réfugié et dans quelle mesure il en résulte un besoin de protection pour la population concernée. Suite aux recommandations du HCR, le Conseil fédéral a décidé d'accueillir 3'000 Syriens en Suisse. Des réfugiés de contingent aussi bien que des membres de la famille nucléaire de personnes admises provisoirement sont visés; l'accueil de ces deux groupes de personnes obéira à sa logique propre. Dans un récent arrêt, le Tribunal administratif fédéral (TAF) aborde lui aussi l'aspect de la protection et recommande, au vu des événements en Syrie, d'accorder la protection provisoire à des personnes à protéger. En plus de désengorger le système de l'asile, une telle mesure leur signifierait que leur détresse a été perçue. Les bénéficiaires échapperaient ainsi à une interminable procédure d'asile à l'issue incertaine. Le Conseil fédéral n'a toutefois pas indiqué jusqu'ici s'il souhaite appliquer aux réfugiés syriens l'article de la Loi d'asile concernant les cas de violence généralisée. Une autre décision du TAF examine la qualité de réfugié des Syriens. Il s'agissait de savoir si le refus de servir doit être considéré comme un motif d'asile. L'arrêt est éclairant: le TAF procède à une interprétation large de la norme légale ne reconnaissant plus la désertion ou le refus de servir comme un motif d'asile en soi.

► Admission de 3'000 réfugiés syriens

Après quatre ans de guerre, la souffrance en Syrie n'en finit plus. La Suisse a réagi en annonçant l'admission de 3'000 réfugiés syriens et en augmentant son aide financière sur place.

En mars 2015, le Conseil fédéral a annoncé que les moyens d'aide sur place seraient augmentés de 50 millions de francs et que la Suisse accueillerait 3'000 réfugiés syriens vulnérables. Cette année déjà, 1'000 personnes devraient

obtenir un visa humanitaire et gagner la Suisse. Il s'agit de proches de la famille nucléaire de Syriens, admis à titre provisoire. 2'000 réfugiés choisis par le Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans le cadre de son programme de réinstallation les rejoindront d'ici trois ans. Il faut entendre par là des «personnes à protéger», soit concrètement des personnes ayant survécu à la violence et à la torture, des femmes vulnérables, des enfants et des personnes âgées, des réfugiés souffrant de maladies graves ou handicapés, des LGBT et des réfugiés ayant besoin de protection juridique ou physique. Le HCR leur a déjà reconnu la qualité de réfugié. Les «réfugiés de contingent» ne sont pas soumis à la procédure d'asile ordinaire en Suisse.

Expérience tirée des projets pilotes

Dès l'automne 2013, le Conseil fédéral avait décidé d'accueillir un contingent de 500 réfugiés, dans le cadre d'un projet pilote. Il faut compter huit mois environ entre le processus de sélection par le HCR et l'arrivée en Suisse, et la moitié des personnes sont entre-temps arrivées en Suisse. Elles y bénéficient d'un programme d'intégration spécial, personnalisé. Ces efforts d'intégration ne constitueront sans doute plus la norme pour le nouveau contingent de 2'000 réfugiés.

Quant au regroupement familial facilité, il avait déjà été en vigueur pendant trois mois, en 2013. La Suisse avait accordé durant cette période 4'700 visas aux frères et sœurs, oncles, tantes et grands-parents (membres de la famille élargie) de réfugiés statutaires. A la différence de cette première opération, seule la famille nucléaire – et encore celle des personnes admises à titre provisoire (AP) uniquement – pourra se rendre en Suisse. En outre, il doit s'agir à chaque fois de «personnes à protéger».

Réactions

Diverses ONG avaient appelé de leurs vœux l'accueil de réfugiés syriens supplémentaires. Elles saluent par conséquent la décision du Conseil fédéral d'admettre davantage de Syriennes et Syriens et d'augmenter l'aide allouée sur place. L'octroi de l'asile à toute personne venant de Syrie qui en fait la demande reste d'actualité.

Communiqué du Conseil fédéral:

www.news.admin.ch > Communiqués du Conseil fédéral > 06.03.2015 > Nouvelles mesures en faveur des victimes du conflit syrien

► Rapport du HCR sur la situation en Syrie

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en appelle à la communauté internationale pour s'engager en faveur des réfugiés syriens. Le bilan de la sécurité, des droits humains et de l'aide humanitaire s'étant encore dégradé, le HCR invite à tenir dûment compte du besoin de protection des personnes réfugiées.

La situation en Syrie est à la fois confuse et tragique: la quasi-totalité du territoire national a entre-temps sombré dans le chaos. Les foyers de conflit gagnent en amplitude, les fronts se déplacent et les territoires basculent d'un camp à l'autre. En outre, la présence de combattants étrangers provoque une escalade de la violence. Les conséquences de la guerre sont bien connues – effondrement du système sanitaire, déplacements forcés et persécution pour des prétextes futiles de catégories toujours plus nombreuses de la population.

Souffrances de la population civile

A ce jour, plus de 191'000 personnes ont perdu la vie dans le conflit. Et des centaines de milliers d'autres ont subi des blessures, souvent à l'origine d'un handicap permanent. On ne compte plus les personnes traumatisées par les violences subies, par la perte de proches ou par leur déracinement. Et comme le système de santé ne fonctionne plus, les maladies chroniques, les infections et la malnutrition entraînent des milliers de décès qui auraient été évitables.

Le conflit syrien a provoqué la pire crise humanitaire de ces dernières années: près de la moitié de la population syrienne est en fuite – 6,45 millions à l'intérieur du pays, 3,2 millions dans les Etats voisins. Ces déplacements forcés s'accompagnent de graves violations des droits humains: massacres de civils, crimes de guerre (assassinat, prise d'otage, torture, viol, etc.). En outre, les belligérants recrutent régulièrement des enfants qu'ils envoient au front.

Selon le HCR, la confusion régnante a des conséquences pour la notion de réfugié. Comme toujours plus de gens sont persécutés ou risquent de l'être, les critères de reconnaissance du statut de réfugié évoluent aussi: les persécutions ne sont plus liées à des caractéristiques personnelles ou à des pratiques individuelles. En fonction du territoire contrôlé et des rapports de force en place, des groupes entiers de population sont persécutés.

Besoin de protection des réfugiés

Le HCR demande à la communauté internationale de réagir de manière adéquate à cette catastrophe humanitaire. Il lui incombe de garantir l'entrée dans des pays sûrs et le droit d'asile. En particulier, les obstacles physiques comme les clôtures, les mesures de dissuasion et les manœuvres de «push back» aux frontières terrestres et maritimes sont inacceptables, en raison du besoin de protection des réfugiés syriens.

Solidarité et répartition des charges

Outre des mesures relevant de l'aide humanitaire, le HCR juge indispensable que les pays plus éloignés de la Syrie se solidarisent et prennent d'autres mesures concrètes et utiles. A l'instar des généreux programmes d'admission pour raisons humanitaires, de réinstallation (accueil de réfugiés vulnérables choisis par le HCR), des procédures élargies ou accélérées de regroupement familial, ou encore de l'octroi de visas aux étudiants.

Suite à cet appel, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter son aide humanitaire sur place et d'accueillir en Suisse, dans les trois prochaines années, 3'000 personnes à protéger originaires de la région en crise. Le Tribunal administratif fédéral (TAF) invite pour sa part à octroyer une protection provisoire aux personnes ayant fui le conflit. Un tel statut leur permettrait de séjourner provisoirement en Suisse tant que la menace subsiste, et rendrait actuellement superflus l'examen des demandes d'asile.

Rapport actualisé (en allemand):
www.refworld.org

► Recommandation du Tribunal au Conseil fédéral

Le Tribunal administratif fédéral (TAF) invite d'accorder la protection provisoire aux requérants d'asile syriens comme personnes à protéger, sans examiner individuellement leurs demandes d'asile. Une telle mesure désengorgerait la procédure d'asile et se justifie à ses yeux, en réponse à la situation confuse et volatile qui règne en Syrie.

L'année dernière, 3'819 personnes originaires de Syrie ont déposé une demande d'asile en Suisse. Lors de l'examen de ces requêtes individuelles, il faut considérer non seulement les persécutions ayant poussé à fuir, mais aussi la menace existante au stade de la décision d'asile – si les choses ont changé dans l'intervalle. Et comme la situation en Syrie est chroniquement instable, il faut également prendre en compte son évolution possible. A ce point de vue, le TAF juge très délicat de dire si des ressortissants syriens sont ou non des réfugiés.

Protection provisoire pour les réfugiés fuyant la violence

Il serait possible de régler le problème selon le TAF en accueillant en Suisse les personnes à protéger tant qu'elles sont exposées à un danger général grave. L'art. 4 de la loi sur l'asile permet notamment d'admettre provisoirement les personnes qui cherchent à fuir les conséquences d'une guerre ou d'une guerre civile, les situations de violence généralisée ou les violations systématiques et graves des droits humains et des libertés fondamentales – sans avoir forcément fait l'objet de persécutions individuelles. Et comme l'art. 4 LAsi ne prévoit aucun examen de la qualité de réfugié pendant toute la durée d'octroi de la protection provisoire, il allégerait d'autant la procédure d'asile.

Exigence d'exode

Les dispositions sur l'octroi de la protection provisoire ont été introduites lors de la refonte totale de la loi sur l'asile de 1998, pour permettre d'accueillir pendant une brève période un nombre élevé de personnes – sans devoir à ce stade les enregistrer dans la procédure d'asile ou leur reconnaître la qualité de réfugié. L'accueil des personnes à protéger est du ressort du Conseil fédéral. Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) ne voit pour l'instant aucune raison de l'inviter à faire usage de cet article de loi: à ce jour, les arrivées de ressortissants syriens en Suisse ne permettent pas de parler de fuite en masse vers la Suisse.

In casu

Dans le cas d'espèce, le TAF devait se prononcer sur la demande d'un couple syrien maltraité par les forces de l'ordre pour avoir participé à des manifestations d'opposition au régime. Le SEM avait estimé que ses déclarations étaient peu crédibles et ne constituaient pas un motif d'asile. Selon le SEM, la sécurité précaire des recourants découlait du conflit – et non de persécutions ciblées. Le TAF l'a réfuté, reprochant au SEM de ne pas avoir dûment étudié le sort des participants à de tels défilés depuis l'éclatement du conflit. Selon de nombreux témoignages, les forces de sécurité syriennes agissent avec la plus grande brutalité contre les opposants avérés ou supposés au régime. Les personnes qu'elles ont identifiées comme telles doivent s'attendre à subir un traitement qui peut être assimilé à une persécution déterminante au sens de la loi sur l'asile. Les recourants revêtent dès lors la qualité de réfugié, et il convient de leur accorder l'asile.

Arrêt (PDF):

www.bvger.ch > Jurisprudence > Base de données des arrêts du TAF > D-5779/2013

► Asile pour les objecteurs de conscience syriens

Les motifs de fuite d'un objecteur de conscience syrien sont déterminants en matière d'asile. Le Tribunal administratif fédéral (TAF) indique comment interpréter les dispositions légales en matière de refus de servir et de désertion.

Le requérant d'asile syrien avait expliqué s'être enfui après avoir été convoqué sous les drapeaux. En outre, les services secrets syriens l'avaient prié après une audition de leur fournir des informations sur certaines personnes ou rencontres. N'ayant de vocation ni pour l'armée ni pour l'espionnage, il avait quitté la Syrie. Le SEM a rejeté la demande d'asile, en qualifiant d'invraisemblables ses propos. Dans une disposition ultérieure il a annulé sa décision partiellement et d'ordonné une admission provisoire en Suisse. Le SEM avait entre-temps découvert des indices concrets montrant que le requérant syrien s'était enfui pour échapper au service militaire et qu'en cas de retour, il s'exposait à une sanction ou à un traitement proscrit par la Convention des droits de l'homme.

Le refus de servir n'est pas toujours un motif d'asile

Une nouvelle disposition introduite lors des modifications urgentes de la loi sur l'asile de 2012 prévoit que ne sont pas des réfugiés les personnes qui, au motif qu'elles ont refusé de servir ou déserté, sont exposées à de sérieux préjudices (art. 3, al. 3). Or elle précise bien que les dispositions de la Convention relative au statut des réfugiés sont réservées. Le nouvel article de loi visait en fait à freiner l'afflux de requérants érythréens, qui invoquent généralement comme motif d'asile le refus de servir ou la désertion.

Dans son interprétation, le TAF souligne que le service militaire est sans doute une obligation civique, et donc qu'un Etat a le droit de punir une infraction. La présence d'une sanction pénale ne constituerait donc pas en soi un motif d'asile. Mais si le refus de servir ou la désertion devaient servir de prétexte à punir de façon disproportionnée une personne à cause de sa race, de sa religion, de son appartenance à un groupe social ou encore de ses convictions politiques, on serait alors en présence de tels motifs.

Risque de torture et d'exécution en cas de désertion

Dans le cas d'espèce, le TAF a conclu que les personnes s'étant soustraites au service militaire en Syrie depuis l'éclatement du conflit en 2011 risquent la torture, voire une exécution. Les déserteurs sont considérés comme des ennemis du régime et sévèrement punis. Il faut donc conclure dans le cas d'espèce à des persécutions déterminantes en matière d'asile, et reconnaître au recourant la qualité de réfugié.

Arrêt (PDF):

www.bvger.ch > Jurisprudence > Base de données des arrêts du TAF > D-5553/2013

Droit/Structures

N° 2, juin 2015

► Canton de Berne

Nouveau mode de financement des abris souterrains

Dorénavant, les centres d'hébergement d'urgence souterrains du canton de Berne seront financés différemment. Le Conseil-exécutif a proposé à cet effet au Grand Conseil un crédit d'engagement annuel d'un million de francs. Il en résultera un assouplissement du mode d'indemnisation entré en vigueur en 2015.

Le 1er janvier 2015, l'Office de la population et des migrations (OPM) est passé à une indemnisation par enveloppe budgétaire des prestations fournies par les services d'aide sociale en matière d'asile. Un montant de 36.50 francs par personne et par jour est prévu en cas d'accueil dans un centre d'hébergement collectif. Autrement dit, l'indemnisation ne dépend plus des places mises à disposition par un service d'aide sociale en matière d'asile, mais se calcule sur la base des personnes attribuées par l'OPM. Un tel modèle de financement répercute sur l'organisation exploitante le risque financier lié à un faible taux d'occupation.

Réserve stratégique

Comme le taux d'occupation des centres d'hébergement d'urgence varie fortement, les services d'aide sociale en matière d'asile exploitant des abris souterrains ont plaidé auprès de l'OPM en vue du passage à un financement par objet. «A défaut, ORS Service AG a annoncé qu'elle ne signerait pas le contrat de prestations», écrit le Conseil-exécutif dans le rapport concernant cette opération de crédit, tandis que l'Armée du Salut a fait part de son intention de fermer un centre. Or une hausse de la demande est à prévoir en 2015. L'OPM juge donc indispensable que le canton de Berne dispose de suffisamment de places en réserve – et que les exploitants des centres d'hébergement d'urgence ne mettent pas à exécution leur menace de se retirer du marché.

Hausse des coûts liés à l'hébergement d'urgence

Selon le Conseil-exécutif, l'ouverture et l'exploitation des centres d'hébergement en sous-sol sont plus onéreuses que pour les centres en surface. En particulier, les prescriptions de l'assurance immobilière sont plus strictes pour la protection contre les incendies, et le canton doit communiquer de façon intensive avec les communes concernées et la population. En outre, le besoin d'encadrement

est plus élevé dans les centres d'hébergement souterrains, où les conditions de vie défavorables soumettent les résidents et résidentes à un stress élevé. Le Grand Conseil se prononcera à sa session de juin sur la demande de crédit formulée.

Pour en savoir plus:

www.rr.be.ch > Arrêtés du Conseil-exécutif > Séances du Conseil-exécutif > Séance du Conseil-exécutif du 1er avril 2015 > Direction de la police et des affaires militaires (POM) > 2015.POM.147

Moyens supplémentaires destinés aux MNA

Le Grand Conseil a adopté des crédits complémentaires de 3,3 millions de francs à chaque fois pour 2015 et 2016, destinés à l'hébergement des requérants d'asile mineurs non accompagnés (MNA). Cette rallonge est rendue nécessaire par la forte augmentation de cette population.

En septembre 2014, le Grand Conseil a donné son feu vert à un crédit de 3,6 millions de francs par an pour l'hébergement des MNA durant ces deux prochaines années. La répartition des tâches entre la Direction cantonale de la police et des affaires militaires (POM) et les Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) a été réglée par la même occasion. Ainsi, l'hébergement est du ressort de la POM, tandis que l'APEA veille à ce que l'encadrement et le suivi soient conformes aux besoins de ce groupe-cible (gestion des cas).

Forte hausse de la demande

Lors de la demande de crédit de l'année dernière, la POM se fondait sur une moyenne de 72 MNA devant être hébergés dans le canton. Ce chiffre avait été extrapolé à partir du nombre de demandes d'asile enregistrées entre 2010 et 2013. Or au deuxième semestre 2014, le canton de Berne s'est vu attribuer autant de MNA qu'au cours des deux années précédentes. Et comme il faut aussi s'attendre ces deux prochaines années à un quota d'attribution élevé, un crédit complémentaire s'avère nécessaire. Le Grand Conseil s'attend à devoir héberger un nombre maximum de 140 MNA en 2015 et 2016.

Bien-fondé largement admis

Le Grand Conseil a adopté la proposition reçue par 107 voix contre 38 – avec six abstentions. Même si certains intervenants ont parlé de solution de luxe, une large majorité

a jugé que le modèle bernois de centres collectifs spécialisés offrait une protection optimale des enfants. En cas de refus, il fallait s'attendre à un transfert massif de coûts vers la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE), car beaucoup de curateurs auraient cherché à placer des MNA dans une famille d'accueil, en émettant un avis de détresse.

www.rr.be.ch > Arrêtés du Conseil-exécutif > Séances du Conseil-exécutif > Séance du Conseil-exécutif du 14 janvier 2015 > Direction de la police et des affaires militaires (POM) > 2014.POM.710

Hébergement privé accompagné

En octobre 2013, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) avait invité les particuliers à accueillir chez eux des personnes requérant l'asile ou réfugiées. La proposition a reçu un excellent écho, et les placements ont débuté.

Depuis que l'OSAR a lancé son appel, plus de 200 personnes se sont offertes comme hôtes potentiels, et de nouvelles offres lui parviennent chaque semaine. Dans le canton de Berne, l'hébergement privé est seulement prévu pour les personnes admises à titre provisoire. 50 particuliers seraient disposés à accueillir ces personnes. La mise en œuvre du projet de l'OSAR s'avère toutefois plus complexe que prévu au départ. Et ce n'est qu'en 2015 que quelques placements se sont concrétisés dans des familles d'accueil suisses.

Difficultés de mise en œuvre

Jusqu'au début de 2015, des obstacles bureaucratiques s'opposaient à une mise en œuvre de l'hébergement privé. Les directives cantonales viennent d'être adaptées dans ce sens. Un autre facteur entre en jeu, soit le modèle de financement de l'hébergement des personnes requérant l'asile dans le canton de Berne. Comme les organisations exploitantes des centres d'hébergement collectif sont indemnisées par nuitée et non plus par place mise à disposition, elles n'ont aucun intérêt financier à confier leurs pensionnaires à des particuliers tant que leurs centres ne sont pas pleins. Enfin, il est compliqué dans la pratique de placer des personnes admises à titre provisoire chez des hôtes potentiels: Ces derniers doivent disposer d'une surface habitable suffisante et d'une salle de bain séparée. En outre, il faut être d'accord de mener ce genre de cohabitation pendant au moins six mois.

Même si la mise en œuvre du projet demande beaucoup de temps et exige un lourd travail, l'OSAR continue de gérer activement le projet et d'en souligner l'importance dans une optique d'intégration.

Pour en savoir plus: info@fluechtlingshilfe.ch

Décision du Tribunal administratif

Le Tribunal administratif bernois a rejeté un recours des habitants d'Aeschiried. Les recourants avaient fait valoir que l'utilisation du centre de vacances local comme hébergement collectif pour requérants d'asile n'était pas conforme au plan de zone et nécessitait par conséquent un permis de construire. Le Tribunal administratif a constaté que les prescriptions applicables en matière de zones n'étaient pas touchées et qu'il ne fallait s'attendre ni à une hausse des émissions de bruit, ni à un surcroît de charges pour les installations d'équipement. Sa décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal fédéral.

Décision Tribunal administratif:

www.openjustitia.apps.be.ch > Décision 100 2015 42 du 22 avril 2015

Aide sociale en matière d'asile: projet de transfert de la POM à la SAP

En 2003, le domaine de l'asile était passé de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) à la Direction cantonale de la police et des affaires militaires (POM). Il est désormais question de son retour à la SAP. De telles réflexions font suite à la restructuration du secteur de l'asile.

Si dans le cadre de la restructuration du secteur de l'asile à peine plus de 40% des personnes requérant l'asile sont attribuées aux cantons, les tâches des cantons vont aussi évoluer: comme il faut s'attendre à ce qu'un grand nombre de ces personnes obtiennent le droit de rester, il vaut la peine d'investir d'emblée dans l'intégration.

Intégration dès le premier jour

Dans le canton de Berne, beaucoup de personnes admises à titre provisoire et de réfugiés statutaires sont aujourd'hui à l'aide sociale. Leur faible taux d'intégration professionnelle tient à diverses causes – dont certaines sont difficilement influençables, comme la structure économique du canton. Au niveau individuel, la lenteur des procédures a des conséquences fatales: faute de tout droit à des mesures d'intégration jusqu'à l'issue de la procédure d'asile, les individus se découragent rapidement et leurs capacités s'étiolent. Les professionnels s'accordent à dire que le processus d'intégration sera d'autant plus fructueux que l'on encourage et complète de façon ciblée les ressources dès le départ. Dans ce contexte, le projet de transférer l'aide sociale en matière d'asile à la SAP ainsi que d'encourager l'intégration des personnes requérant l'asile marque une étape importante. Les tâches d'exécution, notamment l'exécution des renvois, resteront confiées à la POM. Le Conseil-exécutif a chargé la SAP et la POM d'approfondir dans un projet les grandes lignes de ce transfert de compétences. Un mandat de projet sera soumis encore au premier semestre 2015 au Conseil-exécutif pour décision.

Droit de motion pour les étrangers

Les citoyennes et citoyens de la ville de Berne voteront en juin sur un nouveau règlement relatif à la participation: les personnes étrangères auraient à l'avenir la possibilité de formuler leurs préoccupations politiques par voie de motion.

La population de la ville de Berne compte 20 pourcent de personnes migrantes. Elles sont confrontées au quotidien à la même réalité politico-sociale que les habitants au bénéfice d'un passeport à croix blanche – à ceci près qu'elles n'ont pas leur mot à dire. Le droit de motion pour les étrangers mettrait fin à cette injustice. En cas d'adoption, la réglementation suivante entrerait en vigueur: si au moins 200 personnes étrangères majeures au bénéfice d'un permis C, B ou F et séjournant depuis plus de trois mois en Suisse soutiennent un objet, celui-ci sera soumis au Parlement de la Ville. Et si le Parlement adopte la motion, l'exécutif de la ville devra réaliser cette requête.

Le droit de motion des étrangers bénéficie notamment du soutien du camp rose-vert, des partis du centre et des Eglises. Le scrutin aura lieu le 14 juin.

Pour en savoir plus (en allemand):

www.bern.ch > Stadtrat > Nächste Gemeindeabstimmung
> Reglement über die Politische Partizipation von Ausländerinnen und Ausländern

► Evaluation du centre pilote

Il ressort des dix premiers mois d'activité du centre pilote de Zurich que les procédures d'asile sont traitées et bouclées plus rapidement que dans le système standard. En outre, le faible taux de recours indique une meilleure acceptation des décisions rendues. La procédure accélérée a toutefois aussi ses inconvénients.

Depuis le début de janvier 2014, le centre de procédure de Zurich teste la réorganisation du domaine de l'asile. A la Förrlibuckstrasse, tous les acteurs sont réunis sous le même toit. Cette solution permet d'accélérer les procédures, d'autant plus que les processus ont été simplifiés et les diverses étapes dûment coordonnées. Les résultats intermédiaires d'une évaluation portant sur la période du 1er janvier au 31 octobre 2014 ont paru.

Taux d'acceptation élevé des décisions

Durant la période sous revue, le centre pilote a liquidé 829 demandes d'asile. Soit 66% des 1256 procédures lui ayant été confiées. La durée des procédures accélérées (cas plutôt simples) a été de 51 jours en moyenne, les cas Dublin étant tranchés en 58 jours. D'où une durée inférieure de 30% à celle enregistrée dans le système standard.

Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) souligne que la qualité des décisions n'a pas souffert de l'accélération des procédures. La diminution du taux de recours de 21% à

15% le confirme. Durant la période sous revue, le Tribunal administratif fédéral (TAF) a traité 64 recours, dont trois seulement ont été approuvés. L'amélioration de la protection juridique a contribué au niveau d'acceptation élevé des décisions: dans la procédure accélérée, les personnes requérant l'asile ont droit à un conseil et à une représentation juridiques gratuits dès le début de la procédure. Les personnes sont ainsi mieux informées et ont une vision plus réaliste de leurs chances, constate un des quatre rapports d'évaluation publiés. En outre, la fourniture de conseils juridiques systématiques contribue à l'homogénéité et à la qualité des décisions du SEM.

Besoins d'optimisation dans différents domaines

Un potentiel d'amélioration a également été identifié. Dans le domaine des examens médicaux, les processus pourraient être mieux coordonnés entre les divers acteurs. En outre, il convient de clarifier les tâches du représentant légal lorsqu'il assume le rôle de personne de confiance pour le compte de requérants mineurs non accompagnés (MNA). Le SEM doit également repenser les départs: il est frappant de constater la fréquence des départs «non contrôlés» de personnes frappées d'une décision négative – qui sans doute se réfugient dans la clandestinité. Quelque 273 personnes sont sorties des statistiques de cette manière, soit plus de 50% de tous les départs du centre pilote.

Rapport d'évaluation:

www.bfm.admin.ch > News > Restructuration du domaine de l'asile: première évaluation de la phase de test

► Tribunal administratif fédéral

Contrôle lors des transferts Dublin

Avant tout transfert d'une personne requérant l'asile à un Etat Dublin, le SEM devra vérifier si le pays de premier asile tient suffisamment compte de sa situation personnelle. Ainsi en a décidé le Tribunal administratif fédéral (TAF).

En vertu des règlements de Dublin, les personnes requérant l'asile peuvent être transférées dans le premier Etat où elles ont été enregistrées à leur arrivée et où elles ont déposé une demande d'asile. Ce système vise à éviter la multiplication des procédures. Or dans la pratique, de tels transferts n'ont pas toujours un caractère automatique, pour diverses raisons. Le TAF a entre-temps décidé dans un arrêt que le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) devra vérifier pour chaque cas Dublin s'il incombe à la Suisse de traiter la demande d'asile pour des raisons humanitaires. D'où un obstacle supplémentaire aux transferts dans un Etat Dublin.

Pouvoir discrétionnaire

Le TAF devait déterminer si le SEM avait respecté les principes procéduraux essentiels en ordonnant le transfert en Hongrie d'une famille kosovare faisant partie de l'ethnie

albanaise. Le renvoi avait été ordonné, alors même que les requérants avaient objecté que l'intérêt de leurs enfants serait violé dans le pays de premier asile et qu'une procédure équitable n'était pas garantie. En effet, les interprètes étant de langue maternelle serbe, il était impossible d'évoquer librement les faits. Dans sa décision, le TAF souligne que le SEM aurait dû tirer au clair toutes les circonstances essentielles avant d'ordonner un transfert. Soit l'état de santé, le vécu personnel de l'intéressé et les conditions régnant dans le pays de premier asile. Et si le SEM avait conclu à l'absence de raisons humanitaires de traiter la demande d'asile en Suisse, il aurait dû expliquer concrètement son raisonnement. D'où un renversement par rapport à la pratique actuelle, où c'est aux personnes requérant l'asile à prouver qu'un transfert dans un Etat Dublin n'est pas raisonnablement exigible. Le cas a été renvoyé au SEM. S'il devait décider que rien ne s'oppose à un transfert, sa décision pourrait à nouveau être portée devant le TAF, au motif que le SEM n'a pas dûment exercé son pouvoir discrétionnaire.

Arrêt (PDF):

www.bvger.ch > Jurisprudence > Base de données des arrêts du TAF > Arrêt E-641/2014

► Expulsions en Iran

La Suisse a bafoué dans plusieurs cas le principe de non-refoulement

Le Comité de l'ONU pour la prévention de la torture a constaté que cinq expulsions imminentes de personnes ressortissantes de l'Iran violaient l'art. 3 de la convention anti-torture.

En 2014, le Comité pour la prévention de la torture a traité cinq cas où la Suisse prévoyait une expulsion en Iran. Dans tous ces cas, le Comité est parvenu à la conclusion que l'art. 3 la Convention des Nations Unies contre la torture n'était pas respecté. Cette disposition expose le principe de non-refoulement, en vertu duquel nul ne peut être expulsé, refoulé ni extradé vers un autre Etat où il y a des motifs sérieux de croire qu'il risque d'être soumis à la torture, à un traitement inhumain ou à d'autres graves violations des droits de l'homme.

Activités politiques

Dans quatre des cas mentionnés, les recourants ont expliqué qu'ils s'étaient engagés politiquement en Iran, et donc qu'ils devraient faire face à des menaces et à des mesures de représailles de la part des autorités. Plusieurs cas concernaient indirectement aussi les enfants mineurs de ces personnes. Les cinq recourants s'étaient engagés en Suisse au sein d'organisations d'exilés dénonçant les abus du régime des mollahs.

Motifs subjectifs postérieurs à la fuite

Le SEM avait mis en doute dans les cinq cas la vraisemblance des allégations. A ses yeux, ces personnes ne seraient

pas particulièrement menacées en cas de renvoi. Les autorités iraniennes, a-t-il fait savoir, ne s'en prennent qu'aux activistes dont l'engagement politique va au-delà de ce que font d'habitude les Iraniens en exil. Elles n'ignorent d'ailleurs pas que beaucoup d'Iraniens en exil s'affichent comme dissidents à seule fin d'augmenter leurs chances d'obtenir l'asile.

Avis similaire de la CEDH

Les décisions du Comité pour la prévention de la torture, en vertu desquelles la situation des droits de l'homme reste précaire en Iran et le SEM est allé trop loin dans son examen de la crédibilité, rejoignent l'arrêt rendu en novembre 2014 par la Cour européenne des droits de l'homme dans un cas similaire. Il a déjà été question de cet arrêt de la CEDH dans *asylnews* 1/15.

Rapport de humanrights:

www.humanrights.ch > La Suisse et les droits humains > Conventions ONU: application > Convention contre la torture > Communications ind. pos. > Expulsion vers l'Iran

► Expulsions au Sri Lanka

Retour en Suisse d'un Tamoul expulsé

Un Tamoul a été renvoyé à Colombo suite à une décision erronée des autorités migratoires. Arrêté à son arrivée à l'aéroport, il est entre-temps de retour en Suisse.

Dès juillet 2013, lors de l'annonce de l'arrestation du Tamoul renvoyé de Suisse au Sri Lanka, il a fallu reconnaître que les dangers auxquels il était personnellement exposé dans son pays avaient mal été évalués. La femme et les enfants de ce ressortissant tamoul ont ainsi pu revenir en octobre 2013 en Suisse, où ils ont obtenu l'asile. Et les représentants des autorités suisses sont intervenus pour qu'il puisse les rejoindre le plus tôt possible.

Dénonciation de Mario Gattiker, directeur du SEM

En avril 2015, quand une libération de ce Tamoul refoulé s'est avérée imminente, le SEM a toutefois décidé de le soumettre à une audition à l'ambassade de Colombo, afin de tirer au clair ses activités pour les Tigres tamouls. Sa demande de retour en Suisse n'aurait été jugée que dans un second temps. Marcel Bosonnet, avocat du Tamoul, n'a pas accepté cette façon de procéder et a porté plainte contre Mario Gattiker, directeur du SEM, auprès de sa supérieure Simonetta Sommaruga. Son mandat devait pouvoir revenir en Suisse aussitôt après sa libération, étant sérieusement menacé au Sri Lanka. Et comme il s'agit d'un regroupement familial, une telle audition ne devait avoir lieu qu'en Suisse. Le Tamoul est entre-temps de retour en Suisse.

Le second Tamoul reste bloqué

Six semaines avant l'incident susmentionné, un autre Tamoul avait été renvoyé au Sri Lanka. Lui aussi a été arrêté à son arrivée à l'aéroport de Colombo. Dans cette

affaire, l'avocat bernois du Tamoul Gabriel Püntener a porté plainte contre un juge et un greffier du Tribunal administratif fédéral de Saint-Gall. Il incombe désormais au Ministère public du canton de Saint-Gall d'examiner si les prévenus avaient sciemment accepté, en rendant leur décision (rejet définitif de la demande d'asile et décision exécutoire de renvoi) que le Tamoul puisse être arrêté et torturé dans sa patrie. Ce dernier a été remis en liberté. Or malgré le visa suisse délivré grâce aux efforts diplomatiques, il a subi à deux reprises un refus d'embarquement pour la Suisse.

Situation actuelle

Ces deux incidents ont incité le SEM à modifier en octobre 2013 sa pratique face aux requérants d'asile tamouls déboutés et à suspendre les renvois au Sri Lanka. Cette suspension des renvois est levée depuis mai 2014 (voir *asylnews* 3/2014). L'avenir montrera si depuis le changement de régime de janvier 2015, la situation s'est normalisée pour les Tamouls. Le nouveau président Maithripala Sirisena a promis au début de mai de restituer, au Nord du pays, des terres aux personnes déplacées internes. Le cours horloge «Sri Lanka – (kein) Frieden nach dem Krieg» du 1er septembre permet d'en savoir plus sur la situation actuelle.

Communiqué de la société pour les peuples menacés (en allemand):

www.gfbv.ch > News & Service > GfbV-Mitteilungen > 27.04.2015 - Ausgeschaffter Tamile sicher in der Schweiz zurück

► Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant

Critiques de la mise en œuvre par la Suisse de la Convention relative aux droits de l'enfant

Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU invite la Suisse à mieux protéger les droits des mineurs sans-papiers ou requérants d'asile.

Dans divers domaines, la Suisse applique insuffisamment, ou alors de manière lacunaire la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et son protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Tel est le constat fait par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, lors de son réexamen périodique de la mise en œuvre de cet accord.

Revendications en matière d'asile

Le comité évoque dans son rapport diverses mesures concrètes à prendre en matière d'asile. Il invite ainsi la Suisse à respecter le droit à la non-discrimination des requérants ou réfugiés mineurs non accompagnés. Les sans-papiers devraient également bénéficier d'un accès garanti à l'éducation et à la formation professionnelle. Et tous les

cantons devraient se doter de centres d'hébergement pour MNA. Autre recommandation déjà adressée à diverses reprises à la Suisse, il s'agit de retirer les réserves émises pour certains groupes de requérants d'asile quant au regroupement familial.

Recommandations non contraignantes

Les recommandations émises par le Comité des Nations Unies abordent d'autres problèmes encore. Il demande notamment d'interdire expressément les châtiments corporels, de sévir contre les mutilations génitales féminines ou d'interdire certaines méthodes de traitement utilisées en psychiatrie. Ces recommandations résultent de l'examen du rapport périodique de la Suisse et du rapport des ONG, et d'auditions réalisées en juin 2014 (ONG) et en janvier 2015 (délégation des autorités).

Pour plus d'information:

www.humanrights.ch > La Suisse et les droits humains > Conventions ONU: application > Convention droits de l'enfant > Rapport 2007-2014 (Rapport 2015 seulement en allemand)

► Initiative pour l'autodétermination

Lancement de l'initiative pour l'autodétermination

L'UDC a officiellement lancé en mars son initiative «Le droit suisse au lieu de juges étrangers». Une vaste coalition est bien décidée à lui barrer la route.

L'initiative pour l'autodétermination (nom communément donné à l'initiative) vise à faire primer la Constitution fédérale sur le droit international. Car de l'avis des initiants, le droit international remet toujours plus en question l'autodétermination législative des Etats. Concrètement, les tribunaux et les autorités ne pourraient plus refuser d'appliquer la Constitution fédérale en invoquant la Convention européenne de droits de l'homme (CEDH). Une exception est prévue en faveur du «droit international impératif», dont l'UDC ne donne pas de définition précise. De manière indirecte, l'initiative vise aussi à stopper le projet du Conseil fédéral de conclure avec l'UE un accord-cadre sur les questions institutionnelles (accords bilatéraux, etc.).

Contre-réactions

Il s'est très tôt avéré que l'UDC est seule dans le paysage politique suisse à défendre un tel projet. Dans une alliance peu habituelle, le PS, le PLR, le PDC, le PBD, le PVL, le PEV et les Verts ont publié un communiqué interpartisan dénonçant clairement une «initiative intolérable pour les droits humains». La campagne «Facteur de protection D», soutenue par une cinquantaine d'organisations, parle d'une «initiative qui réduit la marge de négociation de la Suisse» et qui la muselle. D'autres organisations ont réagi par des actions à impact médiatique: «Operation Libero» a publié un communiqué empruntant le graphisme de l'UDC et

vantant ironiquement les mérites de l'isolationnisme. Puis comme certains médias avaient repris ce texte sans se douter de rien, ce mouvement a fait savoir qu'il n'avait fait que préciser ce que voulait réellement l'initiative de l'UDC. La section suisse d'Amnesty International s'est également profilée en adversaire de l'initiative. Dès le printemps 2014 – alors que l'UDC menaçait de lancer son initiative –, Amnesty International a publié une «Edition spéciale». Le format, le graphisme et les thèmes rappellent les éditions spéciales envoyées par l'UDC à tous les ménages suisses. Suite au lancement de l'initiative, Amnesty International a imprimé 60'000 exemplaires supplémentaires, mis à disposition de ses membres ou des personnes intéressées pour des actions ciblées.

Fake-Communiqué de «Operation Libero» (en allemand):
www.operation-libero.ch > Kampagnen > Gemeinsam gegen den Allgeingang > Medienmitteilung im SVP-Gewand

Edition spéciale d'Amnesty International:
www.amnesty.ch > pays > Europe et Asie centrale > Suisse > Drois en Suisse > Journal de campagne: Edition spéciale

scrutin puisse être organisé, il faut attendre l'expiration du délai référendaire de la nouvelle loi. Les spécialistes de droit public doutent d'ailleurs que l'initiative de mise en œuvre aboutisse au résultat souhaité, le Tribunal fédéral étant tenu de vérifier la conformité des renvois avec le droit international public.

Pour en savoir plus (en allemand):

www.humanrights.ch > Fokus Schweiz > Menschenrechte im Landesinnern > Ausländerrecht /- politik > Ausländerpolitik > Umsetzung der Ausschaffungsinitiative mit Härtefallklausel

► Initiative sur le renvoi

Mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi avec clause de rigueur

En novembre 2010, le peuple suisse a adopté l'initiative pour le renvoi des étrangers criminels. On sait désormais comment se fera la mise en œuvre.

Le Conseil national s'est rangé, pour la mise en œuvre de l'initiative sur les renvois, à l'avis du Conseil des Etats en optant pour une clause de rigueur. Le concept de renvoi est ainsi sous toit; le texte constitutionnel (adopté il y a quatre ans et demi par le peuple suisse) sera complété dans la loi par une clause de rigueur.

Respect de l'exigence de proportionnalité

La clause de rigueur adoptée permettra au juge, dans un cas d'espèce, de renoncer à une expulsion lorsque celle-ci mettrait l'étranger dans une situation personnelle grave. Les intérêts sécuritaires de la Suisse primeront certes sur l'intérêt des délinquants à rester dans le pays. Mais le principe de proportionnalité n'est pas totalement évacué. En particulier, la solution permet de tenir compte de la situation particulière de la personne qui est née ou qui a grandi en Suisse.

Colère de l'UDC

En adoptant l'initiative sur les renvois, le peuple avait refusé par 54,2% des voix l'introduction d'une clause de rigueur (contre-projet direct du Parlement). Même si la nouvelle clause de rigueur est plus restrictive que celle du contre-projet, l'UDC s'est indignée de la décision du Parlement. Elle envisage donc de soumettre au peuple son initiative de mise en œuvre, qui inscrirait dans la Constitution un régime de renvoi automatique. Or avant qu'un tel

Activité/Formation

N° 2, juin 2015

► Emplois de courte durée

ECD: intervention parlementaire

Une interpellation déposée en septembre 2014 au Grand Conseil visait à connaître les causes de la suppression des emplois de courte durée (ECD) dans le domaine de l'asile. La réponse du Conseil-exécutif est entre-temps disponible.

Le Conseil-exécutif insiste dans sa réponse sur la Collaboration interinstitutionnelle (CII). Les mesures adoptées dans ce cadre améliorent les perspectives professionnelles des personnes qui relèvent du secteur de l'asile. En particulier, les procédures d'autorisation accélérées doivent aider toujours plus de titulaires d'un permis N ou F à s'insérer dans la vie active. Il s'agit en outre de favoriser l'intégration des personnes dont la procédure d'asile est certes en cours, mais dont il paraît réaliste qu'elles séjournent durablement en Suisse.

Emplois de courte durée et demandes portant sur une durée indéterminée

L'Office de la population et des migrations (OPM) a découvert que les ECD généraient un important potentiel d'abus. «Les ECD étaient souvent occupés à durée indéterminée afin de contourner les dispositions sur l'embauche régulière», explique dans sa réponse à l'interpellation le Conseil-exécutif. Il en aurait eu la confirmation après la suppression des ECD: les demandes reçues portaient «le plus souvent» sur une durée indéterminée. Le Conseil-exécutif omet toutefois de dire que les demandes d'ECD étaient devenues rarissimes, en raison de la lenteur des procédures d'autorisation.

Les programmes d'occupation d'utilité publique n'ont pas remplacé les ECD

Au moment même où les ECD disparaissaient, le budget alloué aux programmes d'occupation d'utilité publique (GeBePro) était revu à la hausse. Le Conseil-exécutif tient à souligner l'absence de lien matériel entre ces deux mesures, malgré leur proximité temporelle. En effet, les GeBePro servent à structurer les journées et n'ont pas pour but d'intégrer les participants dans le marché du travail. L'augmentation de budget serait en fait destinée à couvrir les besoins supplémentaires.

La réponse du Conseil-exécutif a été transmise au Grand Conseil. Reste à savoir si une majorité des députés sera favorable à une éventuelle réintroduction des ECD.

Réponse du Conseil-exécutif:

www.rr.be.ch > Arrêtés du Conseil-exécutif > Recherche ACE > Interventions traitées > 497/2015

► EPER Info Suisse – Intégration sociale

Les services d'aide sociale en matière d'asile peuvent inscrire les personnes admises à titre provisoire (AP) auprès d'EPER Info Suisse. Des cours de base, d'approfondissement ou intensifs amènent les participants à se familiariser avec les conditions de vie en Suisse et à mieux connaître les services publics proches de chez eux. Ils ou elles apprennent à gérer leurs finances, à s'approvisionner dans les magasins bon marché, à s'alimenter sainement et à prendre soin de leur santé. En outre, les idées de loisirs leur sont suggérées et une première présentation est faite du système de formation et des offres d'intégration. Le cours d'approfondissement passe en revue les possibilités de formation ou de perfectionnement et apprend à faire des postulations. Toutes les offres incluent des cours d'informatique. Ces formations permettent d'acquérir des notions de base ainsi que d'apprendre à rechercher des informations ou à créer et traiter des documents.

Vos interlocuteurs:

Informations et formulaire d'inscription:

www.heks.ch > Suisse > Berne > EPER InfoSuisse

► PROFORA: cours actuels

PROFORA propose dans la région biennoise divers cours de langue ou d'intégration professionnelle destinés aux personnes admises à titre provisoire (AP) ou réfugiées. L'offre est constamment développée et adaptée aux besoins individuels. Ainsi, un nouveau cours offre depuis 2014 une préparation ciblée à l'entrée dans le monde du travail. Il a lieu à tour de rôle en allemand et en français. Le prochain cours sera donné en allemand et débutera en octobre 2015 (délai d'inscription: 31 août).

Un cours préparatoire spécifique est accessible aux personnes âgées de 18 à 29 ans (en français seulement pour l'instant), pour entrer en apprentissage AFP dans le secteur de la santé. Et si un apprentissage dans le domaine de la santé n'entre plus en ligne de compte, la formation qualifiante d'auxiliaire de santé communautaire s'avère indiquée. Le délai d'inscription au prochain cours en français est fixé au 3 juillet 2015.

Pour en savoir plus sur l'offre de cours ainsi que sur les autres offres cantonales d'intégration:
www.integrationsangebote-be.ch

► Nouvelles offres (OSEO)

Extension des structures de l'OSEO

L'Organisation suisse d'entraide ouvrière (OSEO) renforce ses programmes d'intégration et ouvre de nouveaux locaux à Bienne. Les autres nouveautés concernent le programme Mentoring et son agence de placement social ETCETERA.

Les programmes Cours d'intégration professionnelle de co-opera et Passepartout sont désormais aussi proposés à Bienne. Les personnes réfugiées ou admises à titre provisoire (AP) qui habitent la région bénéficient d'un accès prioritaire aux programmes. Les participants sont épaulés par des mentors bénévoles de l'OSEO pour leur recherche d'une place de préapprentissage ou d'apprentissage.

Programme Mentoring

Le programme Mentoring de l'OSEO reste organisé à Berne. Désormais, les participantes et participants qui entament une Passerelle ou une formation supérieure continuent à bénéficier du soutien de mentors bénévoles à l'issue du programme, pour l'assimilation des matières et pour leurs travaux écrits.

Agence de placement ETCETERA

Le F-Pool finance depuis plus d'un an déjà la participation des AP à l'offre de missions temporaires ETCETERA de l'OSEO Berne (voir *asylnews* 1/2014). La structure de coûts a été adaptée en début d'année et les règles suivantes s'appliquent: les services d'aide sociale en matière d'asile peuvent soumettre une demande au F-Pool jusqu'au semestre précédant le transfert des AP au service social (coûts: 350 francs par mois). Au cours des six derniers mois, il est inutile de transmettre une demande au F-Pool (le décompte s'effectuant par le contrat de prestations conclu avec les POIAS pour le salaire journalier).

Les services sociaux en matière d'asile procéderont à l'inscription des AP en complétant le formulaire prévu. La participation est généralement approuvée pour six mois. Si une prolongation se justifie, une nouvelle demande sera adressée au F-Pool.

► Places d'apprentissage vacantes

De nombreuses places d'apprentissage ont déjà été attribuées au trimestre semestre 2014. Mais pas toutes, loin s'en faut. La Bourse suisse des places d'apprentissage (www.orientation.ch/apprentissage) signale les places encore vacantes pour l'année 2015/16. Les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés statutaires peuvent être autorisés à exercer une activité lucrative indépendamment de la situation économique et de la situation sur le marché du travail, pour autant que les conditions de salaire et de travail en usage dans la localité et la branche soient respectées. Dans le cas des requérants d'asile, il faut apporter la preuve, en raison des règles de prépondérance en vigueur, que la place a d'abord été mise au concours dans la Bourse suisse des places d'apprentissage. L'aide-mémoire du Service des migrations du canton de Berne fournit d'utiles précisions, concernant l'autorisation relevant de la police des étrangers:

Pour en savoir plus:

www.pom.be.ch > Migrations > Travailler > Travail avec permis N (demandeur d'asile)

► Nouvelles filières de formation

Le canton de Berne introduit deux nouvelles offres de formation à bas seuil pour personnes admises à titre provisoire (AP) et réfugiés statutaires, conjointement avec la TFB (Technische Fachschule Bern). Le cours spécialisé dans la construction et la formation de praticien sur bois AFP élargit judicieusement l'offre d'intégration professionnelle existante. Le groupe-cible comprend essentiellement les AP et les réfugiés de 25 ans révolus, qui relèvent encore de la compétence du canton. Le projet pilote, prévu pour une durée de trois ans, offre au total 48 places de formation. Des compléments d'information figurent sur le site de la TFB et sur celui des offres d'intégration du canton de Berne.

Pour en savoir plus:

www.tfbern.ch

www.integrationsangebote-be.ch

Ma voix

N° 2, juin 2015

► Faites-vous entendre!

«Faites-vous entendre!» – L'OCA invite en 2015 des personnes relevant du domaine de l'asile à utiliser comme plateforme ouverte la rubrique «Ma voix» d'asylnews, afin de participer activement au dialogue public. Le thème et la forme de la contribution sont libres. Elle ne doit pas nécessairement se référer au parcours d'exil personnel, mais il est souhaitable d'en parler à l'avance à Silvana Menzli, responsable I&C.

Pour en savoir plus:
www.kkf-oca.ch > Actualité

► L'immigré ne pleure plus, mais il parle

Chère lectrice, cher lecteur,

En quelques lignes je vais vous parler de moi et je vais vous raconter les réalités que je vis en tant que migrant en suisse.

Ma vie en Guinée et en Suisse

J'ai fait des études de droit public dans mon pays d'origine, la Guinée, à l'Université de Conakry. J'ai aussi été assistant d'un Professeur de Français à Conakry. Par la suite, j'ai également travaillé comme réceptionniste des patients dans la clinique orthopédique privée du Dr Hassmiou toujours à la capitale Guinéenne. Finalement je me suis engagé pour un grand parti d'opposition. Depuis mon arrivé en Suisse je me suis engagé en tant que participant aux projets de l'association Sokul à Berne. Et j'ai travaillé dans un projet d'occupation dans ma région. En plus, j'ai été référent dans des projets de Multimondo à Bienne où j'ai par exemple parlé lors de la journée des réfugiés, à l'université de Neuschâtel et de Genève lors d'un débat entre les étudiant(e)s et moi. Pour le moment j'habite dans un immeuble, loué par l'état pour les requérant(e)s d'asile.

La recherche d'un travail

La démarche que l'employeur doit mener pour employer un migrant, est une démarche très longue et compliquée et cela décourage la plupart des employeurs à engager un migrant. Cela s'illustre dans mon cas. Je suis allé chez une entreprise du bâtiment qui était dans le besoin immédiat de main d'oeuvre. Le chef était prêt à me signer un contrat. Je me suis rendu à la commune pour entamer la procédure. Celle-ci prévoit que l'employeur

prouve qu'il n'a trouvé aucun autre personne ayant un permis C, B ou F pour ce travail et qu'il attende la réponse du service de la Migration. L'employeur m'expliquait qu'il avait besoin de main d'oeuvre dans l'immédiat et qu'il ne pouvait pas entamer toutes ces démarches. Cette histoire m'a beaucoup découragé. Ma volonté de travailler à été refusé.

Par contre, il y a des travaux qui sont faciles à obtenir comme l'illustrent les expériences de moi et de mes collègues dans le projet d'occupation mentionné. J'ai pu travailler avec des amis dans le domaine du déménagement, des travaux de la forêt, du nettoyage, de l'entretien des murs en pierres. Pour ce travail, nous étions payé Sfr. 3.90 l'heure, ce qui faisait Sfr. 400.- par mois. Vu les risques que nous avons pris dans ce travail et la force que nous avons exercée les 3.90 ne nous ont pas encouragés à continuer ce travail, raison pour laquelle on a tous fini par abandonner.

La question de l'intégration

À mon avis, l'intégration des immigré(e)s en Suisse demande beaucoup d'effort. En plus, mon constat est que les immigré(e)s, qui parlent français ont souvent la chance de tomber dans les cantons alémaniques. Cela est un facteur qui retarde l'intégration des immigré(e)s, qui leur bloque plusieurs portes d'ouverture. Par exemple, moi qui vit dans le canton de Berne initialement même à Thun j'exerce mes activités de référent à Neuchâtel ou à Genève, vue qu'il m'est beaucoup plus facile de m'exprimer en français. Cela est un obstacle que les immigrés rencontrent en Suisse, car ça freine certaines initiatives positives en place et empêche le contact entre les immigré(e)s et la population.

Pendant que l'immigration, c'est à dire la loi sur l'asile fait couler beaucoup d'encre et de salive il est sans doute aussi raisonnable d'avouer que ces immigrés apportent une culture en Suisse et cela pourrait contribuer à la symbiose des cultures. N'est-ce pas encourageant de voir des couples mixtes entre les cultures ? Un monde métissé ne serait-il pas garant pour une meilleure compréhension et contre le racisme ? Et vous, avez vous déjà mis pied dans un Restaurant ou un salon de coiffure africain? Allez-y, je vous promets une belle expérience!

Timo

«Timo» (le vrai nom étant connu de la rédaction), âgé de 24 ans, séjourne en Suisse depuis mars 2013 comme demandeur d'asile. Il lui a paru très important d'utiliser cette plate-forme pour exposer son point de vue de manière libre et transparente. L'OCA se félicite de cette contribution, et se réjouit de connaître vos réactions.»

Traduction: Sylvain Bauhofer, Muri b. Bern

